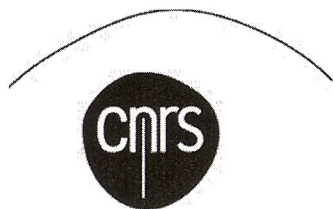


Service central des concours
Affaire suivie par : Sophie BOUISSET
Courriel : sophie.bouisset@cnrs.fr
Tel : 01 45 07 52 01 / 56 78
Fax : 01 45 07 58 24

MEUDON, le 14 octobre 2013

Mme BARD Marion
Résidence Les Sources
158 avenue Bouloumié
88800 Vittel
FRANCE



DIRECTION GENERALE
DELEGUEE AUX RESSOURCES
Direction des ressources
humaines

Service Central des Concours
1 place Aristide Briand
92190 MEUDON

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drh>

Objet : Concours externe n° 71 BAP F pour l'accès au corps des Ingénieurs d'études

Madame,

Je vous informe que le jury vous a classée n°1 sur la liste complémentaire du concours précité.

Vous avez obtenu les notes suivantes :

Admissibilité :	18/20
Admission :	audition : 17/20

Je vous précise que le CNRS peut recourir à la liste complémentaire en cas de désistement des lauréats sur la liste principale, ou dans l'éventualité d'une vacance d'emploi survenant entre deux campagnes de concours. En cas de possibilité de nomination, le CNRS vous contactera pour vous proposer une affectation.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Pour le Directeur des Ressources Humaines
Le Responsable du Service Central des Concours

Jean BATY

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
 - soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique à l'adresse suivante :
CNRS Direction des Ressources Humaines Service du Développement Professionnel IT 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16
- Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.